

17 OCTOBRE 2022



Plescop



ATLAS DE LA
BIODIVERSITÉ
COMMUNALE

Atlas de la Biodiversité Communale
Plan d'actions



01

Connaître et intégrer la biodiversité dans l'aménagement

PAGE 4

- 1.1. Protéger et favoriser le patrimoine arboré
- 1.2. Identifier les chemins creux et restaurer les talus

02

Maintenir et restaurer les espaces naturels et la biodiversité locale

PAGE 7

- 2.1. Entretien des cours d'eau et des ripisylves
- 2.2. Poursuivre la gestion écologique des aires communales
- 2.3. Lutter contre les espèces exotiques envahissantes
- 2.4. Identifier et réhabiliter les landes

03

Mobiliser les acteurs et concilier biodiversité et activités locales

PAGE 12

- 3.1. Réduire la pollution lumineuse
- 3.2. Poursuivre l'amélioration de la connaissance en impliquant les citoyens : sensibilisation, information, éducation
- 3.3. Accompagner les propriétaires privés sur les enjeux de biodiversité

Biodiversité et santé :



© Inrae - Michaël Le Boulout

Depuis les années 2000, l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA, ex-OIE), puis le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), s'attachent à promouvoir et mettre en action le concept « UNE SEULE SANTE » traduisant les fortes interdépendances entre santé humaine, santé animale et végétale et bon état des écosystèmes.

En raison de ces connexions au sein du vivant et des fonctionnalités assurées par les écosystèmes, agir en faveur de la biodiversité communale c'est préserver le bon état de la faune et de la flore ainsi que des milieux naturels tout en apportant des bénéfices pour la santé humaine.

Un encart « santé » a donc été intégré au fil des fiches actions pour rendre visible certains bienfaits, par la réduction de risques ou le renforcement de facteurs de protection, pour la santé définie par l'OMS comme un état de complet bien-être physique, mental et social.

1. Connaître et intégrer la biodiversité dans l'aménagement

Description

Il s'agit d'identifier les démarches que la commune met en œuvre ou souhaite mettre en œuvre dans un avenir proche pour mieux connaître la biodiversité et intégrer sa préservation dans les politiques d'urbanisme réglementaires (PLU, SCoT), et opérationnelles (ZAC, opérations d'aménagement) ainsi que dans la planification (choix politiques et stratégiques).

Détail des fiches actions

- 1.1. Protéger et favoriser le patrimoine arboré
- 1.2. Identifier les chemins creux et restaurer les talus

Protéger et favoriser le patrimoine arboré

Les arbres, tout particulièrement sous forme de linéaire, rendent de nombreux services à l'Homme et sont des supports de biodiversité importants :

La haie assure de nombreuses fonctions favorables à l'environnement : son rôle de régulateur microclimatique permet de limiter les températures extrêmes sur les cultures et pâtures, son rôle paysager améliore le cadre de vie, et son rôle hydraulique de retenue des sols en cas de pluies permet de limiter les crues et les pollutions. Elle constitue un lieu de vie pour de nombreuses espèces d'oiseaux, d'insectes, source de nourriture, et un axe de déplacement pour les mammifères, amphibiens, reptiles... Il est donc essentiel de préserver le bocage. Les zones prioritaires au regard de leurs fonctionnalités et des trames naturelles seront identifiées en lien avec le PNR.

Par ailleurs, l'arbre en ville est particulièrement utile pour la circulation des espèces en milieu urbain. Certains arbres sont liés à des aménagements urbains contemporains et rempliront un rôle de plus en plus important dans le temps, mais d'autres sont déjà anciens et sont de formidables atouts pour une zone urbaine. Ils permettent également de lutter contre les îlots de chaleur.

Certaines haies ont été classées au PLU et font l'objet d'une protection réglementaire, avec une obligation de replanter en cas d'arrachage. Un inventaire plus poussé des haies de la commune est en cours, dans le cadre de la révision du PLU. Cette révision doit permettre de renforcer la protection du patrimoine arboré sous toutes ses formes : la commune pourra s'inspirer des protections inscrites au PLU de Vannes.

Santé : La plantation d'arbres, notamment en ville, permet la lutte contre les îlots de chaleur, la séquestration du CO₂ et la filtration des polluants et particules fines. Vivre entouré d'arbres a aussi des bienfaits sur nos paramètres physiologiques (la tension, le stress, la respiration...) et sur la santé mentale. Les arbres et la végétation en général ont un effet tampon sur les inondations et empêchent l'érosion des sols. Les fruitiers assurent un rôle de production alimentaire.

Délai

En continu

Mise en œuvre

- Reprendre un inventaire des arbres existant en grand nombre dans le centre bourg et les quartiers urbanisés pour une gestion optimisée
- Mettre en place un programme de plantation d'espèces fruitières selon les opportunités et les créations de chemins, notamment sur le chemin de Sainte Anne et le tour de bourg
- Favoriser les projets agro-forestiers selon les opportunités
- Poursuivre l'inventaire des haies et prévoir une réglementation opposable dans le PLU
- Repérer les arbres remarquables et les valoriser

Porteur de projet

Commune

Partenaires :

Service espaces verts, Clim'actions

Identifier les chemins creux et restaurer des talus

Traditionnellement, les chemins creux étaient des voies d'accès aux champs et de communication entre les villages. Ce sont des chemins bordés de talus sur lesquels une haie se développe. Ces chemins constituent un lien fort entre l'urbain et le rural en favorisant les déplacements doux et ainsi la diminution de la pollution pour les habitants, et permettent par ailleurs la circulation des espèces. Ils favorisent également l'épuration de l'eau.

L'objectif est donc de mailler la commune le plus possible en ouvrant de nouveaux sentiers ou en réhabilitant les anciens. Des actions en ce sens sont menées par la commune et les citoyens : les chemins à ouvrir sont identifiés par la commission urbanisme de la commune et un comité participatif de citoyens. Des chantiers participatifs rassemblant élus et citoyens sont ensuite organisés. Le chemin reliant Kérostin et le Moulin au Duc a ainsi par exemple été réouvert. En fonction des besoins, des acquisitions de chemins et parcelles pourront être réalisées. Par ailleurs, tous les chemins même physiquement disparus seront indiqués au PLU.

Santé : Favoriser les déplacements doux a pour effets de réduire la pollution de l'air, tout en incitant aux activités physiques et facilitant le lien social.

Indicateurs

Linéaire de sentier

Délai

En continu

Moyens

Selon opportunités

Mise en œuvre

- Poursuivre l'identification des chemins par le comité participatif de citoyens et la commission urbanisme
- Acquisitions de chemins et parcelles en fonction des besoins et des opportunités
- Poursuivre l'organisation des chantiers participatifs d'ouverture des chemins

Porteur de projet

Commune

Partenaires :

Comité participatif de citoyens, Commission urbanisme, Club de marche, GMVA en qualité d'animateur Breizh Bocage

2. Maintenir et restaurer les espaces naturels et la biodiversité locale

Description

Il s'agit de définir les démarches que la commune met en œuvre et souhaite mettre en œuvre pour intégrer la préservation de la biodiversité notamment dans les opérations de gestion du territoire, en propre ou en conventionnement.

Détail des fiches actions

- 2.1. Entretien des cours d'eau et des ripisylves
- 2.2. Poursuivre la gestion écologique des aires communales
- 2.3. Lutter contre les espèces exotiques envahissantes
- 2.4. Identifier et réhabiliter les landes

Entretien des cours d'eau et les ripisylves

Les cours d'eau constituent des écosystèmes fragiles, dont l'équilibre a été bousculé par de nombreux aménagements au fil du temps. Par ailleurs, la dégradation et la régression des ripisylves sont la source de nombreux problèmes comme l'érosion des berges, la perte en habitats pour la faune et la flore, la perte en qualité des milieux aquatiques. Les aménagements historiques des cours d'eau et de leurs ripisylves soulèvent de nombreuses problématiques. Les exemples les plus concrets sur le territoire sont les phénomènes de sécheresse et les risques d'inondations, ainsi que l'érosion de la biodiversité.

En réponse à ces problématiques, le programme de travaux de renaturation piloté par Golfe du Morbihan Vannes Agglomération va permettre de restaurer les cours d'eau du territoire pour qu'ils retrouvent leur lit d'origine et leur végétation associée. Sur la commune de Plescop, le ruisseau du Moustoir et le cours d'eau de Kergoat seront renaturés. L'association La Gaule Vannetaise sera également sollicitée pour avis et conseils sur l'entretien des cours d'eau et des berges.

De nombreuses études et recherches ont par ailleurs démontré l'importance des zones humides pour la gestion qualitative et quantitative de l'eau. Elles jouent aussi un rôle majeur pour la biodiversité et la préservation des paysages. La commune prévoit donc de redéfinir plusieurs zones humides dans le PLU. Un chantier de réhabilitation d'une mare a aussi été mené avec des étudiants du Lycée Kerplouz. D'autres chantiers pourront être réalisés selon les opportunités.

Santé : Les zones humides et des cours d'eau ont un rôle majeur pour la qualité de l'eau grâce à leurs fonctionnalités d'épuration et de dépollution, et pour la disponibilité de la ressource grâce à leur fonction de régulation en stockant l'eau et prévenant ainsi les crues et en favorisant le renouvellement des nappes. Elles permettent en outre la régulation des effets liés au réchauffement climatique.

Délai

2022-2024

Mise en œuvre

- Organiser l'entretien des cours d'eau et des berges en lien avec La Gaule Vannetaise
- Poursuivre les chantiers de réhabilitation des mares avec le Lycée Kerplouz
- Suivre l'avancement des travaux de renaturation des cours d'eau de GMVA

Porteur de projet

GMVA, Commune

Partenaires :

Lycée Kerplouz, La Gaule Vannetaise

Poursuivre la gestion différenciée des espaces communaux

La gestion différenciée vise à adapter les pratiques de gestion aux spécificités de chaque espace, notamment l'entretien. Elle permet de favoriser la biodiversité sur ces espaces, par exemple en diversifiant les milieux ou en supprimant l'utilisation des pesticides, et d'en réduire les coûts et le temps de gestion en tenant compte des usages. En effet, lorsqu'ils sont moins perturbés par l'action de l'Homme, ces espaces peuvent permettre aux espèces végétales de se développer plus naturellement et servir d'abris, de ressource alimentaire et de zone de reproduction pour la faune.

La gestion différenciée assure ainsi un équilibre entre l'accueil du public, le développement de la biodiversité, et la préservation des ressources naturelles. Sur la commune, les fauches sont limitées à une ou deux par an et ne concernent qu'une bande au plus près des lieux de passage. Certains lieux sont laissés en libre évolution pour favoriser le reboisement.

De l'éco pâturage (qui consiste à faire pâturer les espaces plutôt que de les faucher ou les débroussailler) a déjà été mis en place sur certains espaces communaux. Le ZéroPhyto, c'est-à-dire l'absence d'utilisation de produits phytosanitaires, est déjà appliqué sur la commune depuis plusieurs années.

Santé : La suppression des produits phytosanitaires évite leurs impacts sur la santé humaine pour les agents et les habitants. Cela favorisera également les pollinisateurs, auxiliaires direct des cultures et donc de notre alimentation. La protection de la ressource en eau en résulte également.

Indicateurs

Surfaces concernées par la gestion différenciée

Délai

En continu

Mise en œuvre

- Maintenir le zéro-phyto appliqué depuis plusieurs années
- Poursuivre l'absence de plantation de plantes annuelles
- Poursuivre l'éco-pâturage
- Poursuivre la gestion différenciée des espaces verts
- Poursuivre le nettoyage du sous-bois de Ménésal

Porteur de projet

Commune

Partenaires :

PNRGM, éleveurs

Lutter contre les espèces exotiques envahissantes

La prolifération des Espèces Exotiques Envahissantes est l'une des principales causes de l'érosion de la biodiversité à l'échelle mondiale. La lutte contre les EEE est donc devenue un enjeu très important et fait l'objet d'un début de réglementation communautaire et nationale.

Par ailleurs l'Etat a adopté un plan d'action national qui repose principalement sur 2 types d'action : prévention (information et contrôles) et intervention (éradication et/ou limitation) et qui nécessite des actions locales, pour beaucoup départementales. La DREAL Bretagne, avec l'appui de la Région Bretagne, a initié en 2020 le travail de rédaction de la Stratégie Bretonne sur les EEE.

La commune est concernée par plusieurs espèces animales et végétales, mentionnées dans le diagnostic de l'Atlas de la Biodiversité Communale. Certaines font l'objet d'action comme : le Frelon asiatique, la Renouée du Japon, l'Herbe de la pampa, le Laurier palme... Le repérage de ces espèces serait à réaliser, par exemple en formant les services techniques à la reconnaissance de la Renouée du Japon.

Concernant les espèces végétales, une information à destination des propriétaires pourra être réalisée. La veille doit être permanente et l'arrachage systématique.

Une association d'agriculteurs sera sollicitée pour échanger sur les espèces qu'ils peuvent rencontrer sur leurs parcelles et les actions qu'ils peuvent mener. La commune envisage par ailleurs de solliciter les habitants pour des chantiers d'arrachage en fonction des besoins.

Indicateurs

Présence d'espèces exotiques envahissantes

Délai

En continu

Mise en œuvre

- Prévoir dans le PLU l'interdiction de plantation des EEE
- Poursuivre l'aide à la lutte contre le frelon asiatique : campagne d'information et financement par la commune de la destruction des nids actifs
- Se rapprocher de la FEMODEC (fédération morbihannaise de défense contre les ennemis des cultures)
- Mettre en place des chantiers d'arrachage participatifs
- Solliciter l'association d'agriculteurs pour réfléchir ensemble aux EEE les concernant
- Abonner la commune à la newsletter de la FREDON
- Instaurer une veille sur les EEE, notamment la Renouée du Japon

Porteur de projet

Commune

Partenaires :

FREDON, Association d'agriculteurs, FEMODEC, PNRGM

Identifier et réhabiliter les landes

Les landes sont des milieux remarquables qui se raréfient sur le territoire, par manque de mesure de gestion (déprise agricole) mais aussi à cause de la destruction (enrésinement et gestion sylvicole, mise en culture) ou de la dégradation de ces habitats (drainage, eutrophisation, baisse du niveau des nappes phréatiques, incendies). Elles sont à préserver car elles accueillent une faune et une flore qui leur est spécifique et qui présentent donc une grande sensibilité, notamment les invertébrés, arachnides, mammifères et oiseaux.

Le risque d'incendies liés aux boisements de pins amène aujourd'hui la commune à s'interroger sur l'intérêt de restaurer la lande en remplacement de ces boisements. Un bilan de la sécheresse de l'été 2022 sera mené.

Une gestion des landes peut aussi être envisagée par débroussaillage, sous forme de chantiers participatifs avec la récupération du bois par les participants, ou en collaboration avec le Lycée Kerplouz.

Indicateurs

Inventaire réalisé
Surface de landes réhabilitées

Délai

2023 - 2025

Mise en œuvre

- Reprendre l'inventaire des landes à l'échelle de la commune et l'intégrer au PLU
- Établir un bilan de la sécheresse de 2022 notamment sur les landes
- Reprendre une collaboration avec le Lycée Kerplouz sur la gestion des landes

Porteur de projet

Commune

Partenaires :

PNRGM

3. Mobiliser les acteurs et concilier biodiversité et activités locales

Description

Il s'agit de définir les démarches que la commune met en œuvre et souhaite mettre en œuvre pour associer les citoyens et acteurs locaux à la préservation de la biodiversité.

Détail des fiches actions

- 3.1. Réduire la pollution lumineuse
- 3.2. Poursuivre l'amélioration de la connaissance en impliquant les citoyens : sensibilisation, information, éducation
- 3.3. Accompagner les propriétaires privés sur les enjeux de biodiversité

Réduire la pollution lumineuse

L'éclairage nocturne, public ou privé, engendre une perte d'habitats naturels, une fragmentation accrue et une mortalité directe pour les espèces vivant la nuit. A l'instar de la trame verte et bleue (TVB), conçue essentiellement pour les espèces diurnes, il est désormais nécessaire de préserver et de remettre en bon état les continuités écologiques nocturnes, dans un contexte de pollution lumineuse en constante progression.

Une fonction essentielle de la lumière pour le vivant est de lui permettre de voir son environnement. Cependant, la lumière agit également sur différents processus comportementaux ou physiologiques indépendants de la vision. Par exemple, elle influe sur le rythme biologique et sur la régulation hormonale. Chaque longueur d'onde possède ainsi une action relativement précise qui varie en fonction des groupes d'espèces. Cette sensibilité à telle ou telle longueur d'onde est encore relativement méconnue. Néanmoins, en l'état des connaissances, les plages correspondant au bleu, au vert et au rouge ressortent comme les plus impactantes. Sont donc préconisées les ampoules à spectre étroit et aux couleurs chaudes : oranges ou ambrées, pour limiter les impacts sur l'Homme et les autres êtres vivants. L'orientation de la lumière joue aussi un rôle important : lumière émise vers le ciel et plus largement au-dessus de l'horizontale doit être réduite pour éviter les halos lumineux au-dessus des villes.

Une exposition du PNR est également disponible et des animations de sensibilisation des habitants peuvent être réalisées.

Santé : La réduction de l'éclairage nocturne permet la limitation des perturbations des rythmes chronobiologiques et leurs impacts sur la santé tels que des troubles du sommeil, de la fatigue, du stress...

Délai

En continu

Mise en œuvre

- Informer les habitants sur l'intérêt de réduire la pollution lumineuse (communication à prévoir sur la baisse de consommation)
- Débattre et se positionner sur l'intérêt de l'éclairage des ronds-points
- Dans le cadre de la campagne de renouvellement des ampoules, privilégier les leds à couleurs chaudes, de préférence dans les teintes orangées
- Revoir le réseau sur tout le territoire, notamment dans les lieux-dits, et prévoir des éclairages différenciés
- Programmation de l'éclairage dans les nouveaux bâtiments et chiffrage pour sa mise en place dans les anciens
- Sensibilisation des entreprises des ZAC à la réglementation de l'éclairage de nuit (fait mais à refaire)
- Dans le cadre du réaménagement du rond-point de Kerluerne, dépose de l'éclairage existant.
- Diminuer l'intensité des éclairages
- Création d'une commission élus/agents pour travailler à la baisse de la consommation

Porteur de projet

Commune, Département

Partenaires :

Morbihan Energies

Poursuivre l'amélioration de la connaissance en impliquant les citoyens : sensibilisation, information, éducation

Différents temps de sensibilisation sont envisagés :

- Des inventaires des arbres têtards, notamment avec les scolaires, avec comme support la plateforme participative du PNR
- Organisation d'animations sur l'avifaune : par exemple, le PNR propose chaque année la nuit de l'Engoulevent, la nuit de la Chouette... Se renseigner auprès du PNR quelques mois avant les périodes adaptées à ces événements (à partir de mi-mai pour l'engoulevent, février-mars pour la chouette). D'autres associations peuvent proposer des événements similaires : LPO, Bretagne Vivante... Pour les animations par des prestataires, il faut compter environ 200€ la demi-journée d'animation naturaliste.
- Projet d'une « Fête de la pomme » en octobre

Des sites à enjeux ont été identifiés par l'ABC pour l'amélioration de la connaissance :

- Le suivi de l'avifaune dans les fourrés de Ménéssal est envisagé, la commune prendra contact avec la Ligue de Protection des Oiseaux
- La commune pourra également communiquer sur la plateforme participative via ses réseaux de communication habituels (<https://observation.parc-golfemorbihan.bzh/>). De plus, Des avis de recherche (« Wanted ») sont également édités chaque mois par le PNR pour orienter les habitants vers la recherche de certaines espèces, accompagnés chacun d'une courte description sous forme de bande dessinée. La commune pourra relayer ces avis de recherche sur les réseaux d'information communaux. Les BD pourront aussi être imprimées sous forme de posters et affichées sur les panneaux de la commune, à la médiathèque, dans les écoles... Les avis de recherche sont postés sur le site internet du PNR (<https://www.parc-golfe-morbihan.bzh/>) et sur la page Facebook des ABC (<https://fr-fr.facebook.com/ABCGolfeduMorbihan>).
- Le relais des événements nationaux ou régionaux de comptage participatif pourra être réalisé de la même façon, comme par exemple le week-end national de comptage des oiseaux de jardin.

Indicateurs

Nombre de données collectées sur la plateforme participative du PNR
 Nombre d'animations
 Nombre de participants

Délai

En continu

Mise en œuvre

- Prévoir un budget pour les animations
- Communiquer sur la plateforme participative du PNR et les avis de recherche « Wanted »
- Proposer aux écoles d'utiliser la plateforme participative du PNR
- Rédiger des articles dans le magazine de la commune sur les espaces naturels du territoire, éventuellement par les écoles
- Organiser la fête de la pomme

Porteur de projet

Commune

Partenaires :

Écoles, chargée de communication de Plescop, LPO, animateurs nature

Accompagner les propriétaires privés sur les enjeux de biodiversité

Les parcelles privées sont aussi des supports de la biodiversité. Des actions de sensibilisation pourront être menées auprès des propriétaires privés, par exemple en diffusant des livrets de « bonnes pratiques » sur la fauche ou la taille des haies, ou encore en incitant à la plantation de plantes mellifères.

Par ailleurs, des animations pourront être organisées pour faciliter l'accueil de la faune chez les propriétaires :

- Création de gîtes à faune (hôtels à insectes, gîtes à chauve-souris, nichoirs à oiseaux...)
- Installation de passages à faune, par exemple en incitant à faire des passages entre les grillages

Il s'agira pour la commune de faire connaître les enjeux de biodiversité du territoire, de sensibiliser les habitants et d'inciter les propriétaires privés à se rapprocher de structures accompagnatrices pour leurs projets.

Par ailleurs, la commune mène une veille foncière des espaces naturels d'intérêt situés chez des propriétaires privés.

Délai

En continu

Mise en œuvre

- Organiser des animations
- Diffuser des guides de bonnes pratiques
- Assurer la veille foncière

Porteur de projet

Commune

Partenaires :

PNRGM, animateurs nature

FINANCEURS DU PROJET



AMBON



PARTENAIRE TECHNIQUES



Rédaction et cartographie :

Parc naturel régional du Golfe du Morbihan : Alexandre Crochu, Annaëlle Mézac, Bastien Moisan, David Lédan, Laurette Cervera, Maxime Le Roy, Marion Neymeyer, Xavier Blondel et Marion Rahuel

Relecture : Laurence Lemoine et Bernard Danet

Mairie de Plescop



Parc naturel régional du Golfe du Morbihan
8 boulevard des îles - CS 50213 - 56006 Vannes cedex
02 97 62 03 03 - contact@golfe-morbihan.bzh
www.parc-golfe-morbihan.bzh